

# L'UTILISATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE DANS LE PROCÈS PÉNAL



## Regards académiques

### 14h00 – L'intelligence artificielle au service de la sécurité urbaine

Jean-Baptiste PERRIER, Professeur à l'Université d'Aix-Marseille,  
Doyen de la faculté de droit d'Aix-Marseille

### 14h20 – L'intelligence artificielle au service du procès pénal

Emmanuelle GINDRE, Maître de conférence HDR à l'Université de la  
Polynésie française, Directrice du département droit économie gestion

## Regards professionnels en Polynésie française

### 14h40 – L'utilisation de l'intelligence artificielle par les avocats

Maître Gilles JOURDAINNE, Avocat au Barreau de Papeete

### 15h00 – L'intelligence artificielle au service des forces de l'ordre

Pascal AZNAR, Adjudant chef de la brigade de Gendarmerie de  
Polynésie, section cybercriminalité

15h20 – Table ronde : Les enjeux de l'intelligence artificielle pour les  
droits procéduraux en matière pénale (e.g. droits de la défense,  
présomption d'innocence).

## Propos conclusifs et de synthèse

### 15h40 – Propos conclusifs

### 16h00 – Clôture du colloque

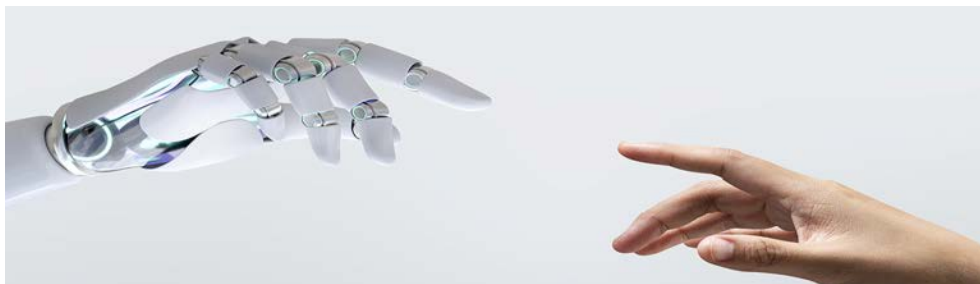


## L'intelligence artificielle et le droit, de la métropole aux Outre-Mer

## Les exemples du véhicule autonome et du procès pénal

Vendredi 21 avril 2023 à 7h30, Chambre de commerce,  
d'industrie, de services et des métiers

Inscription gratuite : <https://forms.gle/XAT6bKkUbFHJmtUEA>



**8h00 – Ouverture**

Propos introductifs généraux

**8h30 – L'apparition de l'intelligence artificielle en droit positif**

Samir MERABET, *Professeur à l'Université des Antilles (visio)*

**8h50 – L'intelligence artificielle dans les systèmes de justice pénale étrangers**

Juliette LELIEUR, *Professeur à l'Université de Strasbourg (visio)*

**9h10 – La qualification juridique des systèmes d'intelligence artificielle**

Magali BOUTEILLE BRIGANT, *Maître de conférence HDR à l'Université du Mans (visio)*

**9h30 – Vulgarisation de la définition technique de l'intelligence artificielle : l'outil Chat GPT**

Peter MEUEL, *Formateur au CNAM de Punaauia*

**9h50 – Pause café**

**LA RÉCEPTION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE PAR LE DROIT PÉNAL**

Étude d'un cas particulier : le véhicule autonome

**10h05 – La réception du véhicule autonome par les infractions du code pénal**

Aurélia MIRAS, *Doctorante du laboratoire de droit privé et de sciences criminelles d'Aix-en-Provence (LDPSC) et Attachée temporaire d'enseignement et de recherche à l'Université de Polynésie française*

**10h25 – La réception du véhicule autonome par le droit pénal routier**

Jean-Paul CÉRÉ, *Professeur à l'Université de Pau, Directeur du CRJ2P*

Intelligence artificielle et responsabilités

**10h45 – La réception des systèmes d'intelligence artificielle en droit de la responsabilité pénale**

Philippe BONFILS, *Professeur à Aix-Marseille Université, Avocat au barreau de Marseille, Doyen honoraire*

**11h05 – La réception des systèmes d'intelligence artificielle en droit de la responsabilité civile**

Vincent ÉGÉA, *Professeur à Aix-Marseille Université, Directeur du LDPSC*

La réglementation polynésienne à l'épreuve du véhicule autonome

**11h25 – Table ronde : Le Code de la route et la réglementation locale en matière de transports à l'épreuve du véhicule autonome : bilans et perspectives**

Lucien POMMIEZ, *Directeur des transports terrestres*

Yannick CADET, *Secrétaire du COSODA et directeur régional chez POE-MA INSURANCES*

**12h00 – Déjeuner**

